MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

INTITULÉ DU POSTE

CADRE SPECIALISE « REFERENT SANITAIRE » D'UN CENTRE DE SEJOUR DE COHESION DU SNU

INFIRMIER OU ASSISTANT SANITAIRE

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN)

SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : XXX

CATEGORIE: INFIRMIER OU ASSISTANT SANITAIRE

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : encadrement des séjours de cohésion 2023

L'édition 2023 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs sur les missions suivantes :

- Préparation du centre/convoyage : 1 jour
- Durée du séjour : 13 jours
- Rangement du centre/convoyage : 1 jour

En 2023, trois séjours de cohésion seront proposés :

Sessions 2023		
1er séjour	2ème séjour	3ème séjour
☐ du **19 février au 3 mars** ☐ du **9 au 21 avril** ☐ du **16 au 28 avril**	• **du 11 au 23 juin**	• **du 4 au 16 juillet**

Des jours de formation/préparation/retour d'expérience sont également à prévoir (à définir avec le chef de projet). Les jours de repos compensateur, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés – jusqu'à 4 jours, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

Possibilité de candidater à plusieurs sessions.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,

- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 3 étapes successives, dont 2 obligatoires (le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général) :

- Un séjour de cohésion de deux semaines, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ;

- Une mission d'intérêt général, visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,

- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, permettant à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 25 ans.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CADRE SPECIALISE « REFERENT SANITAIRE »

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète compris)
Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

Participation à la formation aux « Premiers secours en santé mentale » (PSSM)

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE :

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : **un chef de centre,** un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres)
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

LE REFERENT SANITAIRE EST EN CHARGE DU SUIVI SANITAIRE DES MINEURS ACCUEILLIS DANS LE CADRE DU SEJOUR DE COHESION SNU.

Selon qu'il soit infirmier ou assistant sanitaire, les responsabilités et missions du référent sanitaire seront plus ou moins étendues.

- ✓ **Assistant sanitaire** :

Il est titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours, et sous l'autorité du directeur, il est chargé du suivi

sanitaire des volontaires SNU accueilli dans le centre.
Ses missions et diplômes sont définis par l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000602110/

Ce suivi consiste notamment à :

- S'assurer de la remise, pour chaque volontaire, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux, mentionnés dans la fiche sanitaire ;
- Informer les encadrants de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses, alimentaires ou autres ;
- Identifier les volontaires qui doivent suivre un traitement médical pendant le séjour et s'assurer de la prise des médicaments ;
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef, sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition du volontaire ;
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux volontaires, notamment les traitements médicamenteux ;
- Tenir à jour les trousses de premiers soins.

Dans le cadre du SNU, en lien avec les actions de promotion de la santé définies conjointement avec la direction générale de la santé, il est également demandé à l'assistant sanitaire de :

- **Assurer la détection des jeunes les plus éloignés du système de santé** et de les adresser vers leur centre de santé de référence pour réaliser à leur retour un bilan global, selon une fiche repère réalisée à cet effet.
- **Assurer la diffusion des fiches « santé »,** conçues par la direction générale de la santé, auprès des encadrants et plus particulièrement des tuteurs de maisonnée dans le but d'informer les volontaires et de leur faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.

✓ **Infirmier** :

Lorsque le référent sanitaire est un infirmier, il a pour **missions supplémentaires** de :

- **Dispenser les soins infirmiers** au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des encadrants
- **Appuyer et conseiller l'équipe de direction et les encadrants** sur la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les besoins d'aménagements liés à des situations individuelles

Il peut s'appuyer utilement pour ses missions sur le bulletin officiel (BO) de l'éducation nationale du 6 janvier 2000 sur le « Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) » : https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=Protocole+national+sur+l%E2%80%99organisation+des+soins+et+des+urgences+dans+les+%C3%A9coles+et+les+%C3%A9tablissements+publics+locaux+d%E2%80%99enseignement+%28EPLE%29

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

☐ Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
☒ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
☒ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

DIPLOME ET ATTESTATIONS REQUIS :

✓ ***Assistant sanitaire*** **:**

- Attestation de formation aux premiers secours

✓ ***Infirmier*** **:**

- Diplôme d'état d'infirmier (une photocopie du diplôme sera demandée)
- Attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers exigée
- Attestation d'inscription au fichier ADELI exigée

CONNAISSANCES :

- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Promotion de la santé

- Gestion d'évènements graves

COMPETENCES :

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Disponibilité
- Sens de l'initiative

REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91,90 € brut par jour (hors indemnité congé payé).

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

VOS CONTACTS (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

xxx